

**COUR SUPÉRIEURE  
(ACTION COLLECTIVE)**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-06-000952-180

DATE: 18 mars 2020

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN SHEEHAN J.C.S.**

---

**WOLF WILLIAM SOLKIN**  
Demandeur

c.

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA  
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC  
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
DE  
L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL**  
Défendeurs

-et-

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC**

Mis-en-cause pour les fins du présent jugement

---

**JUGEMENT**

---

[1] **ATTENDU** que le Demandeur a déposé et notifié à toutes les parties et au mis-en-cause une demande de communication de documents en vertu de l'article 251 C.p.c. afin d'obtenir des informations au sujet des services médicaux rendus au sein de l'hôpital Sainte-Anne depuis la date de son transfert aux autorités provinciales;

[2] **CONSIDÉRANT** les faits allégués à la demande;

[3] **CONSIDÉRANT** que la demande n'est pas contestée par les défendeurs ni par la mise-en-cause;

**POUR CES MOTIFS, LA COUR:**

[4] **ACCUEILLE** la demande;

[5] **ORDONNE** à la Régie de l'assurance-maladie du Québec de communiquer aux procureurs de chacune des parties au plus tard le 31 mars 2020, en format Excel ou PDF, les informations suivantes:

A. la facturation des médecins pour les services rendus à l'Hôpital Ste-Anne depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, comprenant :

1. Le numéro d'identification du professionnel de la santé (médecin),
2. La date à laquelle le service a été rendu,
3. Le code du service rendu (acte médical)
4. Le type de facturation (ex. forfait, gardes, primes, etc.),
5. Le montant facturé par le professionnel (et payé par la RAMQ) pour le service rendu.

B. pour chaque membre du groupe dont les noms, date de naissance et numéro d'assurance-maladie seront transmis par les procureurs du demandeur, dans un format sécuritaire et confidentiel, le dossier de l'assuré pour les services reçus à l'Hôpital Ste-Anne depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, comprenant :

1. La date à laquelle le service a été reçu;
2. Le code d'intervention (acte médical)
3. Le montant payé par la RAMQ pour le service reçu.

[6] **LE TOUT** frais à suivre.

  
MARTIN SHEEHAN J.C.S.

Me Laurent R. Kanemy  
Nelson Champagne  
Avocats conjoints du demandeur

Me Michel Savonitto et Me Julie Savonitto  
Savonitto & Ass. Inc.  
Avocats conjoints du demandeur

Me Nathalie Drouin et Me Sébastien Gagné  
Ministère de la Justice du Canada  
Avocats du défendeur Procureur général du Canada

Me Serge Ghoyareb  
Bernard, Roy (Justice - Québec)  
Avocats de la défenderesse Procureure générale du Québec

Me Jean-François Pedneault et Me Stéphanie Rainville  
Monette, Barakett  
Avocats du défendeur Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de  
l'Ouest-de-l'Île de Montréal

Madame Fanny Beaudoin  
Coordonnatrice des services administratifs  
Direction des services juridiques  
Régie de l'assurance maladie du Québec